

Les Congolais bloquent la tentative de prolonger le mandat de Kabila

RDC Pas de glissement du calendrier électoral au nom du recensement

- ▶ Le Parlement congolais a décidé de maintenir la date prévue pour la prochaine élection présidentielle.
- ▶ Les citoyens ont massivement rappelé leurs élus au respect du droit.

Les étudiants de l'université de Kinshasa ne s'y sont pas trompés : poussant des cris de joie, ils sont descendus dans la rue samedi soir dès l'annonce par Aubin Minaku, président de l'Assemblée nationale, du retrait d'une disposition de la loi électorale qui subordonnait la tenue des élections présidentielle et législatives à la fin des opérations de recensement.

Dimanche, une commission paritaire mixte, réunissant des membres des deux chambres, Sénat et Assemblée, devait finaliser le compromis intervenu. Reformulé par les sénateurs, l'alinéa litigieux stipule désormais que l'actualisation de la liste électorale définitive, en fonction des données disponibles, devra se faire dans le respect des délais constitutionnels et légaux prévus pour l'organisation des élections présidentielle,

législatives, provinciales, urbaines, municipales et locales. Autrement dit, que les opérations de recensement soient ou non terminées, il ne devrait pas avoir de « glissement », c'est-à-dire de report de la date des élections, le scrutin présidentiel étant prévu pour fin 2016, date où s'achèvera le deuxième et en principe dernier mandat du président Kabila.

Après son adoption par la commission paritaire, la loi électorale sera envoyée pour promulgation à présidence de la République qui ne devrait pas s'y opposer, puisque le président de l'Assemblée nationale, Aubin Minaku, membre de la majorité présidentielle, a déjà ratifié le compromis, vraisemblablement en concertation avec le président Kabila lui-même.

Cet alignement sur la lettre des prescrits légaux, qui a instantanément calmé les esprits, est intervenu après une longue semaine émaillée de troubles qui ont fait craindre de voir le Congo suivre l'exemple du Burkina Faso, où le président Compaoré, qui avait voulu modifier la Constitution, avait fini par être emporté par une révolte populaire.

Tout au long de cette semaine marquée par des émeutes, des violences et des manifestations

ainsi que par la coupure de l'accès à internet, les Congolais, aussi bien à Goma et Bukavu qu'à Kinshasa, ont fait plus que répondre aux appels des partis d'opposition, d'ailleurs rapidement débordés par la rue : ils ont prouvé leur attachement à l'esprit de la Constitution, qui prévoit que le chef de l'Etat ne peut exercer que deux mandats successifs et ils ont démontré qu'ils ne seraient pas dupes d'éventuelles « entourloupes ». Autrement dit, dans ce Congo souvent décrit, – injustement – comme un « Etat en faillite », les Congolais ont démontré à quel point ils tenaient à des institutions fortes, soutenues par le respect des lois fondamentales. Ces manifestants, soudain transformés en constitutionnalistes sourcilleux, ont démontré la capacité de mobilisation politique du pays tout entier et réussi à se faire entendre.

Cela étant, la crise soudain dénouée laisse une certaine amertume. Elle a illustré le fossé qui séparait l'opinion populaire d'un pouvoir volontiers autiste, longtemps sourd aux avertissements qui n'avaient pas manqué. Elle a aussi provoqué un usage inconsidéré de la force qui aurait fait 42 morts selon la Fédération internationale des droits de l'homme, ainsi que de nombreux blessés et prisonniers d'opinion. ■

COLETTE BRAECKMAN